
SETTLEMENTS

SETTLEMENTS S.A./N.V.
Avenue Emile De Mot 23
1000 Bruxelles
RPM (Bruxelles) 0899.581.859
(la “Société” ou “STTL”)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES OBLIGATAIRES DU 22 NOVEMBRE 2021

**FORMULAIRE DE
PROCURATION – VOTE PAR CORRESPONDANCE**

Chaque page du présent document doit être paraphée et la dernière page signée de façon manuscrite ou électronique.

INFORMATION IMPORTANTE

SI VOUS SOUHAITEZ VOUS FAIRE REPRÉSENTER PAR PROCURATION ÉCRITE ET/OU VOTER PAR CORRESPONDANCE À CETTE ASSEMBLÉE, IL Y A LIEU DE RENVOYER LE PRÉSENT FORMULAIRE COMPLÉTÉ À LA SOCIÉTÉ **AVANT LE 16 NOVEMBRE 2021** À MINUIT (CET) AU MOYEN DES COORDONNÉES PRÉCISÉES À LA FIN DU PRÉSENT DOCUMENT.

Le/la soussigné(e),

Nom, Prénom / Dénomination et forme sociale

.....

Si personne morale :

Nom, Prénom du(es) représentant(s) :

Qualité du(es) représentant(s) :

Domicile ou siège :

Titulaire de obligations sous forme dématérialisée,

DECLARE avoir été valablement convoqué(e) et informé(e) de la tenue de l'assemblée générale des obligataires de la Société qui se tiendra le **22 novembre à 15 heures** au siège social de la Société, et qui délibérera sur l'ordre du jour repris ci-après ;

SOUHAITE voter par correspondance à l'assemblée générale des obligataires de la Société dans le sens précisé ci-dessous :

OUI NON

SOUHAITE se faire représenter à l'assemblée générale des obligataires de la Société :

OUI NON ⁽¹⁾

et déclare, à cet effet, désigner en qualité de mandataire, agissant seul avec faculté de substitution :

Nom, Prénom et adresse du mandataire (1) :

.....

Auquel le(la) soussigné(e) confère tous pouvoirs au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) aux fins de :

- Le/la représenter à l'assemblée générale des obligataires du 22 novembre, avec l'ordre du jour repris ci-dessous, et à celles qui se tiendraient ultérieurement avec le même ordre du jour si la première réunion était ajournée ou n'avait pas été régulièrement convoquée ;
- Accepter les fonctions de scrutateur ou de secrétaire de l'assemblée ou les refuser ;
- Si nécessaire, renoncer aux formalités de convocation et à toutes autres formalités en relation avec l'assemblée générale des obligataires;
- Prendre part à toutes délibérations et à tout vote sur les questions inscrites aux ordres du jour dans le sens précisé ci-dessous², et à celles soulevées par les incidents de séance, faire au cours des réunions tous dires, déclarations, réquisitions ou réserves, et si nécessaire, ajourner l'assemblée générale des obligataires,
- Signer tous procès-verbaux, registres, listes de présences et autres documents, élire domicile et plus généralement, faire tout ce qui est nécessaire ou utile.

La présente procuration étant consentie de manière définitive et irrévocable en vue de prendre part au vote à l'assemblée générale des obligataires qui se réunira le **22 novembre**.

(1) Vous ne devez pas nécessairement indiquer un mandataire. À défaut de mention d'un mandataire, la Société en désignera un qui vous représentera et votera dans le sens que vous avez indiqué.

(2) À défaut de préciser le sens dans lequel le mandataire devra exercer votre droit de vote, vous serez présumé voter en faveur des résolutions proposées.

L'ORDRE DU JOUR de l'assemblée générale des obligataires de la Société est le suivant :

1. Présentation et lecture du rapport spécial du Conseil d'Administration concernant le projet de conversion des obligations convertibles émises par la Société et le projet de retrait de cotation des actions de la Société

Proposition de décision: Non applicable.

2. Conversion de l'ensemble des obligations convertibles de la Société encore en circulation

Proposition de décision : Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration susmentionné, l'assemblée générale des obligataires approuve à l'unanimité la proposition du Conseil d'Administration de convertir l'ensemble des obligations convertibles émises par la Société et encore en circulation à l'heure actuelle aux conditions proposées par le Conseil d'Administration dans son rapport spécial et reprises ci-après.

Conformément aux termes et conditions de l'emprunt obligataire tels que modifiés le 9 décembre 2016, ladite conversion sera réalisée au prix de 29.610 USD par obligation. Le prix d'émission d'une action nouvelle résultant de la conversion des obligations convertibles, correspond à dix-huit dollars US (18 USD) par action nouvelle. En vertu des termes et conditions de l'emprunt obligataire, ce prix d'émission correspond au pair comptable de quatorze dollars US et trente-deux cents (14,32 USD), à majorer d'une prime d'émission de trois dollars US et soixante-huit cents (3,68 USD). Ainsi, chaque obligation donnera droit à la souscription de mille six cent quarante-cinq (1.645) actions nouvelles de la Société, ce qui correspond au taux de conversion (29.610 USD / 18 USD).

En conséquence, le capital social de la Société sera, suite à la conversion précitée des Obligations en actions de la Société, augmenté à concurrence d'un montant de 141.573.964 USD, pour le porter à un montant de 202.922.013 USD, par l'émission de 9.886.450 actions nouvelles actions. Une prime d'émission de 36.382.136 USD (additionnelle aux 14.867.641 USD actuellement affectés au compte indisponible de primes d'émission) sera comptabilisée. Le nombre d'Actions en circulation s'élèvera à 14.196.570 Actions.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

3. Retrait des actions émises par la Société de la négociation sur le marché Euronext Growth (Alternext)

Proposition de décision : Après avoir pris connaissance du rapport spécial du Conseil d'Administration susmentionné, l'assemblée générale des obligataires approuve à l'unanimité la proposition du Conseil d'Administration de retirer les actions émises par la Société (en ce compris, pour éviter tout doute, les actions qui résulteront de la conversion des obligations convertibles émises par la Société en vertu de la résolution précédente) de la négociation sur le marché Euronext Growth (Alternext), avec effet immédiat, et de mettre en œuvre toutes les mesures requises à cette fin auprès d'Euronext et la FSMA.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

4. Pouvoirs pour exécuter les décisions

Proposition de décision : L'assemblée générale des obligataires donne à l'unanimité tous pouvoirs au conseil d'administration afin de mettre en œuvre et remplir les formalités nécessaires aux fins (i) de la conversion des obligations convertibles selon les modalités précitées (ii) du retrait des actions émises par la Société de la négociation sur le marché Euronext Growth (Alternext), conformément à ce qui précède et (iii) aux fins de réalisation des formalités y associées.

VOTE : POUR CONTRE ABSTENTION

Fait à, le

Signature manuscrite ou électronique

Les personnes morales doivent indiquer les nom, prénom et fonction des personnes qui signent en leur nom.

Le présent document doit parvenir auprès de Monsieur Marco MENNELLA au siège social ou être envoyé par e-mail à l'adresse suivante : mmn@lacambreinvest.com au plus tard le **16 novembre 2021**

à minuit (CET)

Avenue Emile De Mot 23, 1000 Bruxelles